



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZELLES DU 19-07-2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	18
Présents :	16
Votants :	17

L'an deux mil vingt-trois, le 19 juillet à 18 heures 00 minutes,

Les Membres du Conseil municipal de la commune de Chazelles, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil sur convocation adressée par le Maire, le 30 juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Messieurs BROUILLET Jean-Marc, VIGNAUD Romain, VIGIER Marcel, IBAR Christian, DELAGE Jacques, LAURIN Jacky, ANZOLIN Eirik, AUPY Nicolas, DELOBEL Christophe,

Mesdames DUBOIS Flavie, CORNIERE Lydie, DELCAMP Christelle, FOUGERE Josette, LE ROUX Aurélie, MAZIERE Agnès, RULEAU Manon

Absent(e)s excusé(e)s : Mr BERTRAND Sébastien

Mme WENTZINGER Morgane a donné pouvoir à Madame LE ROUX Aurélie

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur BROUILLET, Maire.

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Madame Lydie CORNIERE comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14/06/2023 à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Alimentation électrique camping « Le Buron » (supérieure à 100 m)
- Parcelle Place de l'église (section AD n°20) – cession partielle à M. FOUGERE Jacques

Modification de l'ordre du jour :

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

1 – Délibération n°D_2023_4_1 : Alimentation électrique camping « Le Buron » (supérieure à 100 m)

Monsieur le Maire présente aux élus présents le projet d'extension de l'alimentation électrique du camping "Le Buron" situé au lieu-dit Chez Berry sur la commune de Chazelles, extension nécessaire pour alimenter le nouveau bâtiment dans lequel il y aura le logement du gardien et des sanitaires supplémentaires.

Cette extension sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 et financée selon le choix de la commune car elle est supérieure à 100 mètres.

Sur ces travaux d'extension électrique, le SDEG 16 en finance 70% à 80%, branchement compteur non compris, ce qui correspond à la différence entre la contribution de la Commune et le coût réel de ces travaux.

Le SDEG 16 propose 2 possibilités selon la réalisation des tranchées :

* Travaux réalisés en tranchée remise par la Commune (ouverture, comblement, compactage, revêtement) :

accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

En raison des tâches à effectuer au service technique (entretien espaces verts, peinture pour les écoles...), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer, à compter du 31 juillet 2023 un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité d'entretien des espaces verts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique pour effectuer les missions d'agent d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 31 juillet 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

DECIDE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023 de la commune.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Maison La Combe : Le locataire est parti sans informer la commune en emportant ses meubles. Une procédure par un huissier va être engagée pour constater l'abandon. Cela permettra de pouvoir récupérer le logement.
- ✓ Restaurant : Les travaux ont commencé
- ✓ Voie douce : Les travaux devraient être terminés fin août
- ✓ École maternelle : une fontaine à eau d'un montant de 817 € a été commandée et sera installée prochainement.
- ✓ Abribus aux Civadaux : M. DELAGE a rendez-vous demain pour voir comment devront être réalisés les travaux
- ✓ Route de La Rochefoucauld : 2 accidents le même jour, un à St Paul créé par un agriculteur (poteaux endommagés et fibre arrachée) et un autre dans le virage à l'entrée du Bourg (portail et poteaux endommagés). Les personnes ont été identifiées et les dossiers sont en cours.

Madame CORNIERE informe les élus :

- ✓ L'opération « Octobre Rose » sera reconduite. Cette année pas de parapluie mais des pompons pour réaliser un grand ruban à mettre sur la façade de la mairie. Afin de faire participer la population, il faut mettre l'information sur le site de la Mairie, sur Facebook. Madame CORNIERE va aller voir le club des aînés pour leur proposer de participer.
- ✓ Distribution d'un document de la Commission Sécurité sur la Participation Citoyenne : ce document n'est pas à diffuser.
- ✓ Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 15 octobre 2023

Monsieur DELOBEL informe qu'il faudra penser à mettre à jour la liste des classes pour les alertes SMS.

Monsieur VIGIER informe les élus que l'installation téléphonique de la mairie a changé. D'un forfait « Orange » à 150 euros par mois, la facture passera à 24 euros par mois.

La séance est levée à 19 heures.

Secrétaire de séance,
Lydie CORNIERE

Le Maire,
J-Marc BROUILLET